

## MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Juin 2014

**Étaient présents** : Mmes Christine BOUTET, Delphine METEAU, Christelle PEPIN, Alexandra RAVARD, Christiane ROLLAND, MM Sébastien GABORIAU, Pierre HENRIET, Nicolas LELAURE, Alain MESSÉ, David MOINARD, Guillaume PAIRAUD, André THEBAULT, David VALADE et Christian HENRIET (Pouvoir de Mr Claude AUDOUIT), Maire.

**Excusé** : Mr Claude AUDOUIT

**Secrétaire** : Pierre HENRIET

Votants : 15 (dont 1 pouvoir)

Mr André THEBAULT absent en début de séance

#### **Mission accompagnement évaluation des risques professionnels**

Mr Le Maire expose au Conseil que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Mr Le Maire, eu égard à la difficulté de réaliser l'évaluation des risques professionnels en interne sans aide extérieure, propose au Conseil Municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion pour la mission d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique sur la base du tarif arrêté par cet organisme soit 300 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité et désigne les membres du Comité de Pilotage.

(14 voix pour dont 1 pouvoir)

Arrivée de Mr André THEBAULT

#### **Organisation du temps scolaire**

Mr Le Maire fait part des horaires d'école suite à la mise en place de la semaine des 4 jours et demi à la rentrée de septembre. Le Conseil accepte les horaires tels qu'ils ont été établis (vote : 9 voix pour dont 1 pouvoir et 6 abstentions) Cette nouvelle organisation nécessite la création d'un poste pour assurer le temps d'accueil périscolaire (TAPS). Suite à la réunion de la commission gestion du personnel, Mr Le Maire propose de recruter une personne à raison de 18 h 30 par semaine d'école pour effectuer les TAPS ainsi que quelques heures de ménage. Le Conseil accepte de lancer un appel à candidature (15 voix pour dont 1 pouvoir) Pour tout renseignement complémentaire et dépôt de candidature s'adresser en Mairie au 02.51.00.70.12.

#### **Organisation des 13 et 14 juillet**

13 juillet : Feu d'artifice à l'Aire de Loisirs suivi d'un bal. La buvette sera assurée par le Football Club Nieul-Maillezais-Les Autizes.

14 juillet : Course cycliste et ambiance musicale. Apéritif-préfou offert par la commune. Si vous le souhaitez, apportez votre pique-nique. Une buvette sera assurée par l'Amicale Laïque et l'Association des Parents d'Elèves de ST PIERRE LE VIEUX dans l'après-midi.

#### **Questions et informations diverses**

Mr Le Maire informe que :

- L'inauguration du bateau à chaîne aura lieu fin août début septembre.  
**L'autorisation fluviale n'a pas été encore délivrée, il est donc formellement interdit de l'utiliser pour le moment.** Suite à un incident avec la chaîne, l'entreprise concernée sera contactée pour effectuer la modification au niveau de la cale.
- Que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.
- Que la commission sentier piétonnier se réunira le vendredi 27 juin en présence du Parc Régional du Marais Poitevin, de l'office de tourisme, concernant la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du sentier.

Mr LELAURE informe que suite au passage d'une caméra à l'école concernant les problèmes d'évacuation des eaux usées, il a été constaté plusieurs malfaçons. Un courrier en recommandé sera envoyé au maître œuvre afin de faire le nécessaire.

Mr THEBAULT André fait part de l'estimation du programme voirie 2014 établi par le Cabinet MILLET. Le Conseil accepte à l'unanimité le programme voirie et décide de mettre en tranche conditionnelle le chemin de Fraigneau à Chalais. La consultation va être lancée prochainement.

La campagne de lutte collective contre les rats, les souris et les taupes est reconduite cette année. Les commandes doivent nous parvenir en Mairie au plus tard le 13 septembre 2014. (Bon de commande téléchargeable sur le site internet de la commune et également en Mairie).

Prochain conseil le mardi 22 juillet 2014 à 19 heures.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 24 juin 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 24 juin 2014

Le Maire,  
C. HENRIET

